Secrétariat du Grand Conseil

Interpellation présentée par la députée: Mme Virginie Keller-Lopez.

Date de dépôt : 3 septembre 2007 Messagerie

Interpellation urgente écrite Bureaux et locaux commerciaux vides, quelle politique du Conseil d'Etat?

Lors des évacuations d'immeubles de logements cet été, le Conseil d'Etat et le Procureur général ont réaffirmé à plusieurs reprises leur politique vis-àvis des occupations de logements vides. Cette politique s'appuie sur la pratique genevoise qui légitime les évacuations lorsqu'un projet de rénovation ou de démolition reconstruction est accepté et que les travaux peuvent commencer.

Il existe aujourd'hui plus de 40'000 m2 de bureaux et de locaux commerciaux vides, certains depuis de nombreuses années.

Deux occupations d'immeubles de bureaux vides ont été évacuées ces derniers jours. Le Conseil d'Etat et le Procureur général ont déclaré qu'il n'était pas acceptable d'occuper des locaux commerciaux vides et qu'ils ne feront aucune exception. Il semble donc que la situation des surfaces commerciales (spéculation abusive, nombre d'années durant lesquelles les locaux restent vides, besoins de l'économie genevoise) n'influence pas les décisions du Conseil d'Etat et du Procureur général.

Les loyers et les prix des bureaux et des locaux commerciaux souffrent d'une féroce spéculation (voir le cas du 5 Boulevard Jacques-Dalcroze) qui asphyxie l'économie genevoise et paralyse le potentiel de la création d'entreprises et d'emplois. C'est ainsi que la ville se vide peu à peu des petits commerçants et des petites et moyennes entreprises qui n'arrivent plus à faire face aux augmentations des loyers.

IUE 450 2/2

Aujourd'hui de nombreux immeubles de bureaux au centre-ville sont vides, provoquants légitimement un sentiment d'incompréhension parmi la population en recherche d'un logement, d'un local commercial ou artisanal.

Ma question est la suivante :

Quelle politique est développée par le Conseil d'Etat, notamment par le Département de l'économie et de la santé, en ce qui concerne les hausses de loyers des surfaces commerciales et les 40'000 m2 de bureaux et de locaux commerciaux vides ?